

Le Directeur

**Arrêté 2015 – 26**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université, notamment son article 20 ;

Vu l'arrêté MENS1510746A du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du Vendredi 12 Juin 2015, portant nomination du Directeur de l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Monsieur Pierre LANGERON, Maître de conférences à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, est nommé Directeur de la Formation Continue.

**Article 2 :**

Monsieur Pierre LANGERON reçoit délégation de signature à l'effet de signer, au nom du Directeur, tous certificats de scolarité et attestations.

**Article 3 :**

A la demande de l'intéressé, aucune prime de charges administratives ne lui sera attribuée pour cette fonction.

**Article 4 :**

Le Professeur Yves LUCHAIRE demeure responsable de la formation continue du diplôme de Sciences Po Aix et de la formation des élus.

**Article 5 :**

Le Secrétaire général de l'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 22 Juin 2015.



Professeur Rostane Mehdi,

Directeur.